

SECTION EUROPÉENNE ALLEMAND

A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

A tou.tes les lycéen.nes qui ont déjà fait de l'allemand soit en LV1 soit en LV2.

La seule condition pour s'inscrire est d'aimer l'allemand et d'avoir envie de progresser et d'en apprendre plus sur la culture, l'histoire et la géographie de l'Allemagne !

POURQUOI S'INSCRIRE EN SECTION EUROPÉENNE ?

- permettre de réfléchir à ses **choix d'orientation**, à travers un enseignement transdisciplinaire et dans une **démarche active**.
- **valoriser** ses savoirs et savoir-faire en langue et en sciences humaines, par leur utilisation dans des situations de recherche et de mobilité.
- **s'ouvrir à l'Europe** par cet enseignement du fait européen.
- **obtenir une mention** particulière au diplôme du baccalauréat qui valide ces 3 années de cursus spécifique.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La section européenne allemand propose un approfondissement de l'apprentissage de l'allemand grâce à une heure hebdomadaire de langue en plus et une heure d'histoire-géographie qui consiste à traiter toute ou partie des programmes en langue allemande.

- Les cours d'allemand permettront à tou.tes les élèves de **progresser** tout en revoyant et consolidant les bases, de combler éventuellement certaines lacunes et bien sûr de consolider l'ensemble des acquis (notamment en Seconde, mais aussi en Première). Toutes les compétences sont travaillées (compréhension écrite et orale, expression écrite et orale) et **l'accent est mis sur l'oral**. Les cours sont dispensés à l'aide de documents variés et authentiques portant sur la culture, l'art, la musique et la vie quotidienne des pays germanophones.
- Les cours d'histoire-géographie mettent également l'accent sur l'oral, en vue de la préparation d'un oral en fin d'année de Terminale. Durant les trois années, les élèves suivent des séances en lien avec les programmes d'histoire et de géographie selon le niveau (Seconde, Première et Terminale Générale et Technologique). Cela suppose avoir une approche linguistique, historique et géographique des documents proposés toujours au regard des questions du programme et à l'aide d'un vocabulaire et de notions spécifiques.

PRÉCISIONS

- La section européenne est une option facultative : elle n'est pas obligatoire.
- Elle s'adresse à des élèves qui sont prêts à fournir le travail supplémentaire que cela demande.
- On ne peut pas suivre la section européenne en anglais et la section européenne en allemand.
- L'élève et sa famille s'engage pour les trois années du lycée.